

# **Commune de Vendlincourt**

## **Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire Mercredi 24 février 2016, 20h00**

Lieu : halle polyvalente

L'assemblée, convoquée par tous-ménages ainsi que par le Journal Officiel de la RCJU no 5 du 10 février 2016, est ouverte par le Président des assemblées, Marcel Challet, devant 26 personnes.

Marc Wolfer et Bernard Gassner sont nommés scrutateurs.

Suite à la lecture de l'ordre du jour, l'assemblée peut se dérouler comme prévue sur les convocations.

### **1. Procès-verbal de la dernière assemblée**

PV de l'AC du 22 septembre 2015 non lu. En effet, depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'organisation (art. 27 al. 2). Le PV pouvait être consulté au bureau communal un mois après la dernière assemblée. Il a également été publié sur le site internet de la commune. Marcel Challet demande si quelqu'un souhaite une modification du PV. Ce n'est pas le cas.

**Le PV de l'assemblée communale du 22 septembre 2015 est accepté à l'unanimité.**

### **2. Discuter et voter sur le principe de la vente du bâtiment communal no 2 sis « Rue de l'Eglise » (bâtiment de l'ancienne école enfantine).**

*Rapporteur : Catherine Corbat-Falbriard (CCF)*

Dans quelques mois l'appartement du 1<sup>er</sup> étage de ce bâtiment sera libre. Le rez-de-chaussée laissé tel quel après le départ de l'école enfantine à Bonfol devrait être assaini si l'on veut que ce bâtiment réponde aux critères « minergie » actuels et offre un rendement suffisant.

D'autres projets sont à l'étude dans le cadre du Conseil et comme les finances communales ne nous permettent plus d'investir sans diminuer préalablement la dette, les Autorités communales envisagent de vendre le seul bâtiment n'ayant plus de locaux indispensables pour la commune.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

*CCF poursuit :*

Après avoir assaini l'éclairage public l'année passée, nous mettons maintenant l'accent sur les améliorations à apporter aux bâtiments communaux et tout particulièrement à celui de l'école.

Il y a deux ans, nous avons isolé le plancher du grenier et vérifié l'étanchéité du toit. Afin de diminuer les charges, notamment les frais de chauffage, et du même coup notre dépendance aux énergies fossiles, il est indispensable de changer toutes les fenêtres du bâtiment. Une première estimation des coûts se chiffre à Fr. 180'000.- (fenêtres uniquement).

En 2004, la rénovation de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne école enfantine avait coûté Fr. 190'000.-. Plus tard, le changement de la chaudière avait coûté Fr. 17'000.-. Le reste du bâtiment nécessite de grands travaux : fenêtres à changer, isolation entre le sous-sol et le rez-de-chaussée, aménagement d'un logement au rez-de-chaussée, isolation du grenier, etc. La commune n'a pas les moyens financiers pour entreprendre de tels travaux.

Comme précisé préalablement, nous ne pouvons plus obtenir de crédits si nous ne diminuons par la dette communale. Les Autorités communales ont réfléchi et cherché des solutions ; la vente du bâtiment de l'école enfantine en est une.

A ajouter : l'Assemblée communale sera souveraine pour la vente de ce bâtiment.

*Quelques remarques sont émises lors de la présentation :*

Jacques Christe : quelle dette y a-t-il sur ce bâtiment ? CCF : il y a env. Fr. 166'000.- de dettes sur les derniers travaux effectués dans ce bâtiment.

Marc Wolfer : quelle est la valeur de ce bâtiment ? CCF : selon une estimation de la valeur vénale du bureau Leschot : Fr. 420'000.-. Ce prix nous paraît impossible à atteindre mais nous essaierons d'en tirer le maximum. L'appartement du haut est en très bon état. Luc Migy a été très respectueux de cet endroit.

Gérard Bregnard: quel est le taux hypothécaire de cette dette ? EG : une partie à 1,75% et l'autre à 1,11%. Nous avons aussi l'obligation d'amortir 2% de la dette chaque année. Qu'encaissez-vous en locations ? Fr. 14'200.-/année (charges comprises) pour l'appartement du haut et Fr. 500.-/année pour une moitié du rez-de-chaussée occupée par la Ste Cécile ; une petite convention avait été établie en avril 2012 en ce sens. Il est bien évident que nous n'allons pas les mettre dehors demain et nous essaierons de trouver une solution de remplacement ; le délai de dédite est de trois mois. En résumé, ces locations couvrent les frais actuels mais ne nous permettent aucun investissement.

CCF : nous voudrions assainir l'école primaire mais nous ne pouvons plus demander de nouveaux crédits. Dans ce bâtiment, le changement des fenêtres est urgent.

Gérard Bregnard: c'est bien triste ; on vide les écoles et on vend le patrimoine !

Marc Challet: et pourquoi pas un projet de garderie pour notre commune dans quelques années ? CCF : il n'y a pas encore suffisamment d'enfants à la crèche de Bonfol. Un moment donné, le Canton va mettre une halte-là aux garderies.

EG : on peut aisément comprendre que d'un point de vue émotionnel la vente du bâtiment ne semble pas la meilleure solution mais la dette est bien réelle et le capital propre déprécie chaque année. Nous préférons avoir moins de patrimoine administratif mais l'avoir mieux. La vente serait un petit bol d'air pour assainir d'autres choses. Nous avons bien réfléchi, nous ne pouvons plus garder ce bâtiment communal.

CCF : de surcroît, depuis quelques années, le Canton demande aux communes de montrer l'exemple en mettant leurs bâtiments aux normes.

Gérard Bregnard: en cas de rénovation du bâtiment pourrions-nous toucher des subventions? Nous pensons que oui mais en règle générale la subvention paie le surcoût des exigences. Dans ce cas il faudrait aussi augmenter les locations.

Marc Challet: pensez-vous que c'était une erreur de rénover le 1er étage? CCF : non car il y avait encore l'école enfantine en 2004 et on n'imaginait pas qu'elle allait disparaître.

Jacques Christe: que ferez-vous du matériel du cantonnier qui est stocké sous l'ancienne école enfantine ? CCF : ce n'est pas un problème, il pourra très bien être déplacé à l'abri.

Gérard Bregnard: vous n'allez tout de même pas mettre le locataire actuel dehors ? CCF : bien sûr que non !

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe **au vote à main levée** :*

**Acceptez-vous de vendre le bâtiment communal no 2 sis « Rue de l'Église » (bâtiment de l'ancienne école enfantine)?**

**L'objet susmentionné est accepté à la majorité : 17 'oui', 6 'non'.**

CCF: remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et demande aux citoyens de mettre les personnes intéressées par l'achat de ce bâtiment en contact avec l'administration communale.

### **3. Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2016 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives ;**

*Rapporteur : EG, conseiller*

EG donne quelques explications sur le budget 2016 qui présente un déficit de Fr. 43'380.-. Dans les grandes lignes, il souligne les principales influences du budget 2016:

#### Elément positif:

- Péréquation financière : + Fr. 42'000.- ;

#### Eléments négatifs :

- Réfection des chaussées (pleines de nids de poules) : + Fr. 20'000.- ;
- Aide sociale : l'argent avancé par la commune aux personnes bénéficiant de l'aide sociale nous est remboursé seulement deux ans plus tard par le Canton ; d'où différence de Fr. 28'000.- ;
- Œuvres sociales (charges liées) en augmentation : + Fr. 18'000.- ;
- Amortissement patrimoine administratif ; c'est le poste qui influence le plus négativement notre budget ; sont en cause : remboursement de la dette de l'hôpital régional de Porrentruy à hauteur de Fr. 26'994.-et amortissement du crédit ouvert pour assainir notre manque de liquidités : Fr. 25'000.- ;
- Compte forestier : Fr. 39'000.- de produits en moins ;

Malgré un exercice déficitaire, le budget 2016 est acceptable au vu de ce qui vient d'être énuméré.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

EG donne la parole à Annick Filipetto, caissière, pour la présentation du budget 2016 montrant un déficit de Fr. 43'380.- ainsi que de l'état des dettes (v. annexes).

*Quelques remarques sont émises lors de la présentation :*

EG: petite précision par rapport à la gestion de nos assurances ; le domaine des assurances est complexe et évolue très vite. Le CC a pris la décision de mandater un courtier en assurances pour s'occuper de tout notre portefeuille d'assurances. Ce mandat ne nous coûte rien. Si l'on travaille avec lui, le courtier gagne sa vie avec les nouveaux contrats qu'il signe. Nous avons déjà gagné Fr. 5'000.- dans ce domaine. C'est notre courtier qui s'occupe de la partie administrative en cas de litiges.

*La parole n'étant plus demandée, Marcel Challet donne la parole à EG pour la position du Conseil communal :*

Au vu de ce qui précède, EG demande à l'assemblée d'accepter le budget 2016 tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée, Annick Filipetto poursuit la présentation avec la quotité d'impôt et les taxes 2016 (v. annexe);

- La quotité d'impôt est de 2.30 ;
- Une nouvelle taxe fédérale sur les micropolluants de Fr. 9.-/habitant entre en vigueur cette année ;
- Les autres taxes sont inchangées (voir annexe);

Marcel Challet répète les différentes taxes.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe **au vote à main levée** :*

- **Acceptez-vous la quotité d'impôt et les taxes telles que présentées ?**

**L'objet susmentionné est accepté à l'unanimité.**

- **Acceptez-vous le budget 2016 présentant un déficit de Fr. 43'380.- ?**

**L'objet susmentionné est accepté à l'unanimité.**

## **4. Divers et imprévus**

### Ecopoint

CCF : tout le monde est content de ce service. Malheureusement nous trouvons encore des déchets, notamment dans la benne à papier, qui n'ont rien à y faire. Pour les déchets que nous ne récupérons pas à l'écopoint, les citoyens doivent s'adresser chez Loca à Porrentruy ou chez Ramseyer à Courgenay. Nous essayons d'éviter la mise en place d'un gardiennage du site ou l'ouverture de l'écopoint à heures fixes mais jusqu'à quand ?

### Place de jeux dans la cour de l'école primaire

Nos demandes de dons ont déjà rapporté Fr. 16'000.-. Le Patenschaft nous donnera certainement aussi quelque chose.

### Fontaine du milieu du village

C'est un chauffeur de l'entreprise Bangerter et Amstutz qui a accroché la fontaine en reculant. La réparation de la fontaine sera prise en charge par l'assurance de l'entreprise. Nous avons demandé un devis pour le nettoyage de la fontaine. Ces travaux se feront au printemps.

### Déchets urbains combustibles (DUC)

Le SIDP nous a informés qu'il renégocie les offres pour le ramassage des DUC. Le coût du ramassage 'porte à porte' va augmenter de 20% !

Le SIDP propose aux communes d'installer des conteneurs semi-enterrés (moloks). Coût d'un molok : Fr. 8'000.- et l'on compte un molok pour 120 habitants ; donc 5 au total pour Vendlincourt.

- Si nous ne voulons pas de moloks, la facture de ramassage des DUC augmentera de 20%.
- Si l'on fait la démarche maintenant, les moloks et leur installation seront pris en charge par le SIDP. Le Conseil communal a déjà donné un préavis positif. La mise à disposition du terrain et les démarches de demandes de permis sont prises en charge par la commune.

André Röthlisberger : ces moloks, on mettra nos sacs à poubelle à l'intérieur et on y trouvera n'importe quoi comme à l'écopoint... CCF les sacs sont récupérés dans des grands filets et on voit à travers ; on peut ouvrir les sacs et amender si nécessaire.

Jacques Christe: il y a du chenit dans un champ à la route d'Alle (machines et roulotte) avez-vous entrepris des démarches. CCF : oui, la commune est déjà intervenue car il y avait beaucoup plus de chenit que ce qu'il y a actuellement. Ces déchets seront débarrassés sous peu. Dans ce cas-là, la police verte n'a pas fait son travail.

André Röthlisberger : pensez-vous remettre une nouvelle table à la place de celle qui a été volée en bordure de forêt, à gauche, en montant la vieille route d'Alle? CCF : oui, c'est prévu.

Marc Wolfer : la réfection de la chaussée du Milieu du Village depuis le coin de chez anciennement 'Schifferdecker' en passant dessous l'école enfantine est-elle prévue pour cette année ? oui, mais les travaux de FMB ont duré longtemps. A savoir qu'il n'y aura pas une nouvelle couche de bitume mais nous procéderons par encollage et gravillonnage.

Marcel Challet: entre la laiterie et hôtel de l'Ours nous avons déjà utilisé ce système il y a plus de 20 ans.

Bernard Gassner: y a-t-il une solution pour que l'eau de la fontaine ne tourne pas au vert après 2 semaines? Oui, nous y réfléchissons.

Kirtz Céline: pourriez-vous installer quelques poubelles supplémentaires pour les crottes de chiens ? Disons une par année car il en manque encore à quelques endroits. CCF : à savoir que plus il y a de points de ramassage, plus le cantonnier sera sollicité mais nous prenons note.

Jacques Christe : pourriez-vous demander au triage forestier d'installer une table et des bancs en-dessus de Alle, dans ce petit triangle vers ces trois arbres ? CCF : nous y réfléchirons.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée à 21h15.

Le Président  
Marcel Challet

La secrétaire  
Valérie Tantardini